

De: centrecrisesanitaire
Envoyé: lundi 23 mars 2020 19:28
À: ARS971-ALERTE; ARS972-ALERTE; ARS976-ALERTE; ARS-974-ALERTE; ARS14-ALERTE; ARS2A-ALERTE; ARS35-ALERTE; ARS45-ALERTE; ARS59-ALERTE; ARS69-ALERTE; ARS973-ALERTE; ARS-BFC-ALERTE; ARS-GRANDEST-ALERTE; ARS33-ALERTE; ARS75-ALERTE; ARS31-ALERTE; ARS13-ALERTE; ARS44-ALERTE; CHAMPION, Etienne (DG ARS HDF); COIPILET, Jean-Jacques (ARS-PDL/DG); DE BORT, Clara (ARS-GUYANE); DE-MESTER, Philippe (ARS-PACA/DG); DENUX, Valérie (ARS-GUADELOUPE); GARDEL, Christine (ARS-NORMANDIE); GRALL, Jean-Yves (ARS-ARA/DIRECTION GENERALE); HABERT, Laurent (ARS-CVL); LADOUCETTE, Martine (ARS-REUNION); LAFORCADE, Michel (ARS-NA/DIRECTION GENERALE); LANNELONGUE, Christophe (ARS-GRANDEST/ARS ACAL/DG); LECENNE, Marie-Hélène (ARS-CORSE/DIRECTION GENERALE); MULLIEZ, Stéphane (ARS-BRETAGNE/DIR-GENERALE); PRIBILE, Pierre (ARS-BFC/BFC/DG); RICORDEAU, Pierre (ARS-OC/DG); ROUSSEAU, Aurélien (ARS-IDF/DIRECTION-GENERALE/CABDIR); VIGUIER, Jérôme (ARS-MARTINIQUE); VOYNET, Dominique (DIRECTION MAYOTTE); ARS971-CRISE; ARS-REUNION-CRISE; LD-ARS CRISE (Metropole) 2017; Agence de santé Wallis et Futune; ARASS PF; ATS Saint Pierre et Miquelon; DASS Nouvelle Calédonie; KLEIN, François (DGS/MOM); veille@sante.gov.pf
Objet: [COVID-19] MINSANTE / CCS n°2020_41 : tensions concernant les respirateurs de réanimation, retour d'expérience de la région Grand-Est et prise en charge dans les services de psychiatrie
Pièces jointes: 20200323_Retex GE.pdf; Covid-19 fiche psychiatrie v22032020 (finalisé).pdf

- POUR ACTION ET INFORMATION -

1. Tensions concernant les respirateurs de réanimation

Dans le contexte actuel de pandémie COVID-19 les tensions sont extrêmement fortes sur les respirateurs de réanimation conduisant à des ruptures capacitaires dans certains établissements, notamment dans l'est de la France à ce stade.

Afin de libérer un stock de respirateurs pouvant être utilisés dans les services en difficultés il est demandé aux SAMU de libérer leurs ressources en Monnal T60 et Elisée 350 fonctionnels, adaptés au traitement des patients COVID pour les remplacer par les Osiris 2 du stock tactique. Le pourcentage de libération sera réalisé en fonction des besoins et moyens de chaque SAMU qui doit préserver par ailleurs ses capacités d'intervention.

Le nombre d'appareils libérés, leurs types et leurs localisations seront transmises aux CRAPS des ARS qui transmettrons au centre de crise sanitaire.

La répartition de la ressource libérée sera réalisée secondairement par les ARS après régulation au niveau central (CCS/OPE et Anticipation). La traçabilité des mouvements devra être assurée au sein des établissements de santé. L'attention de tous est attirée sur la criticité de cette question et sur l'importance d'une réponse large et rapide à cet appel.

2. Retour d'expérience de la région Grand-Est

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le document « Éléments d'anticipation de l'organisation de la réponse sanitaire en prévision de l'afflux de patients Covid-19 (à partir du retour d'expérience de la région Grand-Est) » afin de vous aider à structurer votre action et celles des établissements de santé. A ce titre, nous vous demandons de bien vouloir le diffuser à l'ensemble des établissements de santé et médicosociaux de votre région.

3. Consignes et recommandations applicables à l'organisation de la prise en charge dans les services de psychiatrie et les établissements sanitaires autorisés en psychiatrie

Vous trouverez en pièce jointe une fiche Covid-19 intitulée « Consignes et recommandations applicables à l'organisation des prises en charge dans les services de psychiatrie et les établissements sanitaires autorisés en psychiatrie ». Elle est le fruit d'un travail co-piloté par la Délégation ministérielle à la santé mentale et à la psychiatrie et la DGOS (bureau R4) et, associant les acteurs du secteur (ADESM, conférence des présidents de CME de CHS, représentant du Copil psychiatrie), mais également les fédérations hospitalières, les associations de patients et de familles ainsi que plusieurs ARS.

Cette fiche doit être diffusée sans délai aux établissements et services de psychiatrie de votre région, mais également aux établissements MCO ainsi qu'aux professionnels de santé de premier recours. Les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces recommandations doivent être signalées à l'adresse suivante DGOS-R4@sante.gouv.fr.

En parallèle, un MARS (MARn°20202_17) est transmis aux établissements de santé au sujet des points 1 et 3.

Bien cordialement

Centre de crise sanitaire

Sous-Direction de la Veille et de la Sécurité Sanitaire

centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr



DGS
Direction générale de la Santé

solidarites-sante.gouv.fr

[@AlerteSanitaire](https://twitter.com/AlerteSanitaire)

Les activités du CORRUSS sont certifiées ISO 9001- version 2015

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !